

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt et un janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre LYAN, Maire.

Présents : Mr LYAN Pierre, Mr LE FLOCH Christophe, Mr BOUCHET Vincent, Mme Marina SCACHE, Mr Michel NORE, Mme PROLHAC-BARDIN Joëlle, Mme ANDANSON Sylvie, Mr Hervé BRUN, Mr Patrick CHALARD.

Ayant donné pouvoir : Mme Adeline CORSI a donné pouvoir à Mme Marina SCACHE.

Excusé : Mr Clément CORSI

Mme Marina SCACHE a été élue secrétaire.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018 :

Le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

II – DELEGATIONS :

- CCPL : 2 points importants abordés lors de la commission Enfance Jeunesse du 14 janvier. Le transport à la demande avec la volonté de la CCPL de ne pas maintenir ce service et l'opposition de Pierre LYAN à cette fermeture. Selon lui, substituer le transport à la demande par des taxis non seulement modifie l'objectif de ce service de maintenir du lien social mais en plus ne répond pas, bien au contraire, à une demande des taxis déjà contraints par les transports « médicaux ». Le second point concerne la saison culturelle 2019 et le conseil donné par Pierre LYAN de travailler avec la cellule culturelle du rectorat pour les animations en direction des écoles et ce afin de faciliter la participation des écoles et d'apporter une aide financière aux projets.

III – AVANCEE DES DOSSIERS ET DES COMMISSIONS :

- AMENAGEMENT DES VILLAGES :

- Aménagement du cœur de bourg : l'étude d'aménagement du bourg engagée conjointement par le conseil départemental et la commune de Thuret en 2017 a été chiffrée par Mme Lise MARCHAL, ingénieure paysagiste chargée de l'étude, pour sa partie du centre bourg. Cette première tranche est estimée à 816 000 € T.T.C. pour l'ensemble des travaux, chaussées RD 210 et RD 211 à la charge du Conseil Départemental et aménagement voirie et place à la charge de la Commune.

La part communale est estimée à 571 200 € T.T.C. :

- 263 000 € H.T. soit 315 600 € TTC pour la partie place de l'église
- 213 000 € H.T. soit 255 600 € TTC pour la partie voirie (RD 210 et RD 211)

Ces travaux d'amélioration et de mise en valeur du centre bourg concernent essentiellement la place de l'église et les rues qui la bordent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de réaliser les travaux d'aménagement du cœur de bourg sous réserve d'obtenir les aides sollicitées auprès de l'Etat – dossier DETR déposé le 14 décembre

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 21/01/2019

2018, du Conseil Régional – dossier dans le cadre du Plan Ruralité déposé le 1^{er} octobre 2018 et du Conseil Départemental – dossier FIC à déposer avant le 15 mars 2019.

Les vœux de l'équipe municipale le 25 janvier à la salle des fêtes seront l'occasion de présenter et discuter le projet d'aménagement du cœur de bourg avec la population. Une distribution toutes boîtes de l'invitation sera faite par les conseillers dès mardi plus affichage sur les panneaux et article dans La Montagne. Joëlle PROLHAC-BARDIN et Sylvie ANDANSON sont chargées d'organiser le vin d'honneur, prévoir la mise en place et commander pizzas quiches pour environ 60 personnes.

- Déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques : le SIEG a engagé un programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables. La commune de Thuret n'est pas retenue dans le schéma de déploiement prévisionnel mais peut néanmoins, si elle souhaite l'installation d'une borne dont le financement de l'investissement serait à sa charge, décider du transfert de compétence pour intégrer l'ouvrage au réseau. Le Conseil Municipal ne souhaite pas actuellement faire ce choix et regrette par ailleurs la décision du Comité Syndical de mutualiser entre les collectivités adhérentes au SIEG, au titre de la compétence obligatoire, le montant net de l'investissement de ce programme pris en charge par le syndicat.

- Modification du P.L.U. : le 3 décembre 2018, la CCPL a pris un arrêté prescrivant la modification simplifiée n°1 du PLU de Thuret afin de solutionner le problème sur Chassenet du chemin d'accès en zone N d'une parcelle constructible.

- « Ma commune au naturel » : le Conseil Municipal prend connaissance du rapport de visite du jury pointant les éléments de satisfaction et les éléments à améliorer. A noter : 1200 bulbes ont été plantés à l'automne sur la commune complétant notamment les massifs de vivaces. Une attention particulière sera donnée cette année aux alentours (étangs, fontaines).

· **PERSONNEL - RECRUTEMENT AGENT SERVICE REMPLACEMENT CENTRE DE GESTION :**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 25.

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme n° 2017-47 du 01 décembre 2017,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du remplacement de fonctionnaires et agents territoriaux indisponibles, ou du recrutement de personnel pour un surcroît temporaire de travail ou une mission particulière,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à faire appel, en tant que de besoins, au Service Remplacement du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme, dans les conditions fixées par l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer des agents momentanément indisponibles ou pour un surcroît temporaire de travail, ou pour une mission particulière. Elle autorise à signer et exécuter la convention qui doit être conclue dans ce cadre avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme.
- **PREVOIT** à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 21/01/2019

- FINANCES - DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019 : le Conseil Municipal votera le budget en mars 2019. En attendant, il y aura lieu de réaliser des dépenses d'investissement relatives à l'équipement en mobilier de la future mairie et à la signalisation.
Le code général des collectivités territoriales permet dans ce cas au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à mandater les dépenses dans la limite du ¼ du montant des investissements réalisés l'année précédente.
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L16121. Considérant que des travaux d'investissement sont en cours (aménagement villages et mobilier future mairie) et qu'il y aura lieu de payer des factures avant le vote du budget 2019.
Après avoir entendu Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart du montant des crédits ouverts en investissement (hors crédits afférents au remboursement de la dette) :
 - **Compte 2315-110 : 2 700 €** (végétalisation nouveau cimetière)
 - **Compte 2313-113 : 3 000 €** (portes plateau école)
 - **Compte 2315-113 : 6 500 €** (maçon + graffeur mur enceinte école)

III – RECENSEMENT DE LA POPULATION : le recensement de la population a commencé le 17 janvier et durera jusqu'au 16 février. Les deux agents recenseurs sont Julia NAUD et Audrey DURAN. Une information a été donnée à l'ensemble de la population par la distribution toutes boîtes d'une lettre d'explication, par un article dans le journal La Montagne et sur le site de la commune et enfin par un affichage sur les panneaux municipaux.

IV – ACTUALISATION DE L'ETUDE DE 2003 SUR LA RENOVATION INTERIEURE DE L'EGLISE : suite à la visite sur place des conservateurs de la DRAC, plusieurs points de restauration extérieure sont à reprendre avant d'engager la restauration intérieure et l'étude relative à cette restauration réalisée en 2003 doit être réactualisée. Avant de lancer la procédure d'appel d'offres pour le choix du bureau d'étude, Pierre LYAN réunira le comité de pilotage afin de s'assurer de la volonté et de l'engagement financier de la paroisse dans ce projet de rénovation.

III – QUESTIONS DIVERSES :

- Christophe LE FLOCH présente deux devis demandés à l'entreprise FRAISSE, l'un pour la remise en état du terrain d'entraînement et le second pour la taille intérieure de la haie côté chemin Champ Patira. Le Conseil donne un avis favorable au premier devis d'un montant de 360 €. Ces travaux d'entretien permettront aux joueurs d'utiliser le terrain d'entraînement et d'éviter ainsi la dégradation aux abords des cages de but du terrain d'honneur en mauvais état actuellement en raison des conditions climatiques.
La taille concernée par le second devis sera intégrée dans le programme annuel des travaux d'entretien des haies à inscrire au budget 2019 au même titre que les travaux d'entretien des chemins.
- Vincent BOUCHET demande que chacun lui fasse connaître, pour le prochain conseil, les propositions de dépenses pour le budget 2019.

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 21/01/2019